Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20241003-V_DEL_24103_15-DE

MÉTROPOLE DE LYON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **3 octobre 2024**

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
43	34	3	6

Date de convocation le **27 septembre 2024**

Présidente : Madame La Maire Hélène **GEOFFROY**

Secrétaire : Madame Yvette **JANIN**

V_DEL_24103_15

Régularisation de dénominations de voies

Rapporteure : Madame la Maire

Présents :

Hélène **GEOFFROY**, Stéphane **GOMEZ**, Kaoutar **DAHOUM**, Matthieu **FISCHER**, Muriel **LECERF**, Philippe **MOINE**, Myriam **MOSTEFAOUI**, Antoinette **ATTO**, Régis **DUVERT**, Nadia **LAKEHAL**, Michel **ROCHER**, Josette **PRALY**, Patrice **GUILLERMIN-DUMAS**, Nassima **KAOUAH**, Pierre **DUSSURGEY**, Fatma **FARTAS**, Yvette **JANIN**, Liliane **GILET-BADIOU**, Eric **BAGES-LIMOGES**, Véronique **STAGNOLI**, Dehbia **DJERBIB**, Charazède **GAHROURI**, Harun **ARAZ**, Abdoulaye **SOW**, Fréderic **KIZILDAG**, Mustapha **USTA**, Richard **MARION**, Ange **VIDAL**, Maoulida **M'MADI**, Christine **BERTIN**, Monique **MARTINEZ**, Karim **BALIT**, Soufia **MAAROUK**, Thierry **ELIEN**

Procuration :

Joëlle **GIANNETTI** donne pouvoir à Patrice **GUILLERMIN-DUMAS**, Christine **JACOB** donne pouvoir à Nadia **LAKEHAL**, Audrey **WATRELOT** donne pouvoir à Christine **BERTIN**

Absents :

Ahmed **CHEKHAB**, Nacera **ALLEM**, Nordine **GASMI**, David **LAÏB**, Sacha **FORCA**, Carlos **PEREIRA**

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20241003-V_DEL_24103_15-DE

Mesdames, Messieurs,

Depuis la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite loi « 3DS », les communes doivent alimenter la base nationale des adresses (BAN) dans le cadre du « service public de mise à disposition des données de référence » assuré par l'État. Cette base, qui permet de géolocaliser chaque adresse, est mise à disposition de tous et sert en particulier aux services administratifs dans un esprit de simplification de l'accès et de la diffusion des données (« dites-le nous une fois »).

La commune est garante de la qualité des informations qu'elle diffuse dans la base adresse nationale et à ce titre, elle est considérée comme étant l'organe certificateur de l'existence des voies et adresses.

Il est donc essentiel que notre commune se dote d'une base de données solide et de qualité. Aussi, pour consolider les fondements juridiques des dénominations de voies, il convient de corriger différentes anomalies relevées par les services et apporter les compléments qui s'imposent.

Elles sont de plusieurs ordres et concernent des secteurs géographiques différents.

- **Problèmes d'orthographe sur certaines dénominations :**

Certaines voies sont mal orthographiées dans la délibération de dénomination :

- la rue Paul Marcellin dans la délibération du 24 mai 1947 (un seul 'l' au lieu de 2) ;
- la rue Rouget Lisle orthographiée rue Rouget de l'Isle dans la délibération du 4 novembre 1993.

Il vous est proposé d'acter la correction apportée aux dénominations

- rue Paul Marcellin ;
- rue Rouget Lisle.

- **Des voies qui n'ont pas été « supprimées »**

Les différents aménagements urbains de la ville (démolitions, nouveau schéma de voirie…) ont entraîné la suppression de rues et de places qui sont toujours cadastrées et présentes sur les plans :

C'est le cas de :

- la place du commerce et la place de l'information toujours existantes pour le cadastre, mais supprimées suite à la démolition du centre commercial le Grand Vire ;
- la rue Joseph Merlin, supprimée suite à la réalisation de la station d'épuration du Grand Lyon ;
- le chemin Paul Géraldy : la délibération du 7 février 2007 acte les changements de noms dans le secteur Ecoin, mais ne fait pas état de la suppression de ce chemin ;
- la place Noël Carmellino initialement située au centre-ville (ex parking Casino) ;
- le chemin des Echarmeaux, le chemin du Mont Gerbier, le chemin de la Luère, le chemin du Mont Cindre, le chemin Pierre Dupont supprimés suite aux démolitions d'immeubles et à l'application du nouveau schéma de voirie au sein du quartier du Mas du Taureau.

Il vous est proposé de supprimer les dénominations de voie suivantes :

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20241003-V_DEL_24103_15-DE

- place du commerce ;
- place de l'information ;
- rue Joseph Merlin ;
- chemin Paul Géraldy ;
- place Noël Carmellino (ex parking Casino) ;
- chemin des Echarmeaux ;
- chemin du Mont Gerbier ;
- chemin de la Luère ;
- chemin du Mont Cindre ;
- chemin Pierre Dupont.

- **Des délibérations qui n'ont pas été appliquées ou partiellement**

- **Chemin Jacques Laplace**

Des voies ont été supprimées sans que la délibération ne soit appliquée, c'est le cas du chemin Jacques Laplace, supposé supprimé par la délibération du 29 mars 2000. La résidence étudiante qui compte plus de 100 logements devait être adressée au 2 et 4 rue Auguste Renoir. Cette délibération n'a pas été appliquée et la résidence a conservé son adressage « chemin Jacques Laplace ».

Pour des raisons pratiques, je vous propose de conserver la dénomination « chemin Jacques Laplace ».

- **Allée du Cardon et allée Fritz Deubler**

Certaines voies dont la caractéristique déterminée par la délibération a été modifiée par les usages :

- l'allée du Cardon, initialement dénommée rue du Cardon (délibération du 20 février 1986),
- l'allée Fritz Deubler initialement dénommée rue Fritz Deubler (délibération du 16 janvier 1997).

Il vous est proposé donc d'entériner les dénominations allée du Cardon et allée Fritz Deubler.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver les régularisations et dénominations proposées.

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le
ID : 069-216902569-20241003-V_DEL_24103_15-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, décide,

- d'approuver les régularisations et dénominations proposées.

Suffrages exprimés	**37**	
Vote(s) Pour	**37**	Hélène **GEOFFROY**, Stéphane **GOMEZ**, Kaoutar **DAHOUM**, Matthieu **FISCHER**, Muriel **LECERF**, Philippe **MOINE**, Myriam **MOSTEFAOUI**, Antoinette **ATTO**, Régis **DUVERT**, Nadia **LAKEHAL**, Michel **ROCHER**, Josette **PRALY**, Patrice **GUILLERMIN-DUMAS**, Nassima **KAOUAH**, Pierre **DUSSURGEY**, Fatma **FARTAS**, Yvette **JANIN**, Joëlle **GIANNETTI**, Liliane **GILET-BADIOU**, Eric **BAGES-LIMOGES**, Véronique **STAGNOLI**, Dehbia **DJERBIB**, Charazède **GAHROURI**, Christine **JACOB**, Harun **ARAZ**, Abdoulaye **SOW**, Fréderic **KIZILDAG**, Mustapha **USTA**, Audrey **WATRELOT**, Richard **MARION**, Ange **VIDAL**, Maoulida **M'MADI**, Christine **BERTIN**, Monique **MARTINEZ**, Karim **BALIT**, Soufia **MAAROUK**, Thierry **ELIEN**
Vote(s) Contre	**0**	
Abstention(s)	**0**	
Ne prend pas part au vote	**0**	

Ainsi fait et délibéré le jeudi 03 octobre 2024.

Signé par : Hélène GEOFFROY
Date : 17/10/2024
Qualité : La Maire

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

La secrétaire de séance

Yvette JANIN